

# Femmes et hommes du ministère de l'Intérieur dans la Grande Guerre





La Grande Guerre a marqué notre histoire. Tout au long du vingtième siècle, notre pays a porté la trace de ses blessures. Elle tient une place majeure, glorieuse et souvent douloureuse, au sein de nos mémoires collectives et familiales.

Chaque année, le 11 Novembre constitue une occasion pour les citoyens de se réunir dans le culte du souvenir autour des monuments aux morts qui rendent visible le poids de cette histoire au cœur de nos villages et de nos villes. Le centenaire de l'événement a donc suscité, partout en France, un vaste ensemble de commémorations, résultant de milliers d'initiatives locales de tous ordres, orchestré par la Mission du Centenaire. Elles doivent nous amener à méditer sur les causes d'un conflit d'une violence inédite, qui a endeuillé, meurtri et ruiné durablement les peuples européens, et à honorer la mémoire des Français de toutes origines qui se sont alors sacrifiés pour la défense de la Nation.

Les dates marquantes et les grandes figures de la guerre relèvent naturellement avant tout des armées et des champs de bataille, sur lesquels huit millions de poilus servirent la France au cours de ces cinq longues années.

Mais il serait injuste de ne pas évoquer également le rôle tenu pendant cette période par les agents, de tous corps et tous grades, du ministère de l'Intérieur. Leurs missions ont été au cœur de l'effort de mobilisation générale et de l'organisation de l'économie de guerre.

Relayées par l'ensemble des forces de l'ordre, les autorités préfectorales ont en effet activement concouru non seulement au maintien de l'ordre public dans les territoires et à la protection des populations civiles, mais aussi à la continuité et à l'organisation de la vie économique, si importante dans la conduite de cette première guerre « industrielle », pendant toute la durée du conflit.

L'ambition de l'exposition préparée par le ministère pour la 31<sup>e</sup> édition des Journées européennes du patrimoine est donc de mettre en valeur la contribution de son administration et son rôle essentiel dans l'effort de guerre.

Elle s'attache, dans cet esprit, à présenter son rôle au moment de la mobilisation, puis dans l'administration des territoires du front et dans l'organisation de la vie à l'arrière.

Je forme le vœu que cette exposition contribue à mieux faire connaître à nos concitoyens le rôle relativement peu connu mais déterminant des agents du ministère dans l'organisation du pays pour la victoire finale.

Bernard CAZENEUVE  
Ministre de l'Intérieur





# Femmes et hommes

## du ministère de l'Intérieur

### au début de **la Grande Guerre**

**C**ent ans après son déclenchement, la Première Guerre mondiale laisse encore une trace profonde dans la mémoire collective des Français. Guerre totale, elle a touché les populations civiles et militaires d'Europe et de la plupart des pays du globe, influant durablement sur la vie économique et sociale des nations, et laissant de grandes cicatrices tant dans les esprits que dans les paysages labourés par les bombardements et les tranchées. De cette guerre, le grand public connaît essentiellement les grandes phases d'opérations et le quotidien des soldats, des « poilus » : le combattant est très souvent au cœur de l'histoire de la Grande Guerre. Pour autant, l'histoire s'intéresse aussi au devenir des civils pendant ces années de conflit mondial ainsi qu'à leur résistance face à la pression économique, sociale et morale de la guerre. À ce titre, l'exposition proposée à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine du 20 et 21 septembre 2014 vise à mettre en valeur l'action du ministère de l'Intérieur et de ses agents au début de la Grande Guerre, tant dans les départements occupés du front que dans les départements de l'arrière.

En 1914, le ministère de l'Intérieur doit assurer la sécurité du territoire à l'intérieur des frontières : entrent dans ses attributions la surveillance des frontières et des populations civiles, le recensement et la surveillance des potentiels ennemis sur le sol français, ainsi que les mesures de lutte contre l'espionnage et le sabotage. Il est aussi chargé d'assurer le bon fonctionnement de l'État en temps de guerre : il doit maintenir l'ordre public, la police administrative, protéger et secourir les civils dans le besoin et encadrer les déplacements de populations et l'accueil des réfugiés dans les différents départements concernés. Les femmes et les hommes qui travaillent pour le ministère de l'Intérieur font partie de différents corps, qui vont de l'échelon national (le ministère lui-même, situé Place Beauvau, à Paris) à l'échelon local (mairie, commissariat de police municipale, caserne de sapeurs-pompiers). On y trouve l'administration centrale, le corps préfectoral et son administration, la police d'État, les polices municipales, les sapeurs-pompiers, ainsi que la gendarmerie.

En 1914, le ministère de l'Intérieur possède un vaste champ d'attributions : outre la sécurité du territoire, la protection des civils et l'encadrement de la vie économique, il est aussi chargé de questions variées comme celles de santé et d'hygiène, d'immigration, d'accueil des aliénés et de gestion des établissements thermaux. Ces attributions sont renforcées avec l'entrée en guerre.

Le ministère de l'Intérieur est sur le pied de guerre dès le déclenchement des hostilités, le 3 août 1914 : il encadre la mobilisation des troupes ainsi que la réquisition des véhicules et des bêtes, organise la continuité de l'État dans les départements de l'arrière comme dans les départements du front, renseigne les civils sur les événements des combats, lutte contre l'insoumission, protège les populations et leur porte secours face aux difficultés liées à la guerre (bombardements, exode, pénurie des denrées). Il est de



tous les combats de l'intérieur, de ceux qu'on oublie parfois face aux horreurs du front. De la déclaration de guerre du 3 août 1914 à la fin de la Grande Guerre (marquée d'abord par l'Armistice du 11 novembre 1918, puis par le Traité de Versailles, signé le 28 juin 1919), le ministère de l'Intérieur n'a de cesse de remplir ses missions courantes, mais aussi de répondre aux urgences et aux nécessités créées par le conflit. . Quel que soit le service dont ils font partie, les femmes et les hommes du ministère de l'Intérieur composent ainsi avec de nouvelles attributions du temps de guerre : le ravitaillement, le secours aux populations civiles, l'accueil des réfugiés sont des questions qui se posent dès le début de la guerre et auxquelles l'Intérieur doit trouver des solutions durables.

La diversité des territoires administrés demande des réponses adaptées à chaque besoin. Écrire l'histoire des agents du ministère de l'Intérieur au début de la Première Guerre mondiale, c'est s'intéresser aux multiples services qui s'imbriquent pour former ce ministère. De l'échelon municipal à l'échelon national, les femmes et les hommes du ministère de l'Intérieur se sont efforcés d'assurer la continuité non seulement de l'État, mais aussi de la vie sociale et économique en temps de guerre. Il s'agit donc, avec cette exposition, de rendre visible et palpable l'organisation minutieuse de l'administration territoriale dans une période de conflit armé qui bouleverse le quotidien.

Raconter l'histoire des agents du ministère de l'Intérieur au début de la Grande Guerre, c'est aussi se rappeler que certains agents du ministère, à l'échelon qui leur était propre, ont également agi de leur propre chef : on pense aux agents des préfectures présents dans des départements occupés, qui ont écouté leur devoir et sont restés en place, en s'efforçant de protéger les populations civiles sous leur responsabilité. D'autres ont considéré qu'ils réaliseraient mieux leur devoir en s'engageant dans l'Armée, sont partis au front, et sont parfois morts là-bas. À travers quelques portraits emblématiques, on cherche à rendre un visage humain à l'appareil d'État et à montrer que le personnel du ministère de l'Intérieur est un ensemble de femmes et d'hommes qui font preuve d'un dévouement et d'un courage sans faille dans les heures noires de l'histoire de France. On s'attachera à couvrir le plus de régions possibles, de façon à proposer un panel d'histoires assez vaste pour comprendre précisément ce qu'il se passait en France dans les premières années de la guerre et la façon dont le ministère de l'Intérieur a su faire face aux événements consécutifs au premier conflit mondial. D'août 1914 à l'année 1916, sur l'ensemble du territoire français, ce sont aussi des dispositifs administratifs qui se mettent (ou se remettent) en place, des difficultés rencontrées et surmontées, des combats et des bombardements qui s'intensifient, auxquels il faut toujours apporter une réponse plus efficace.



Nourrie par la littérature scientifique abondante sur la Première Guerre mondiale, cette exposition mêle aussi dans ses sources des documents d'archives et des photographies provenant des Archives Nationales, des archives départementales, préfectorales, et municipales, de la Préfecture de Police de Paris, de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, des archives militaires conservées au SHD, de la BDIC, de l'ECPAD, ainsi que des autochromes provenant du Musée Albert Kahn. Cette diversification volontaire des sources permet ainsi de couvrir un champ géographique vaste, qui donne la possibilité d'appréhender avec précision les situations locales. Elle synthétise aussi les différentes histoires existantes sur les personnels du ministère de l'Intérieur pendant la Grande Guerre, généralement étudiés par corps d'appartenance : il existe des histoires du corps préfectoral, des histoires de la gendarmerie, des histoires de la police, des histoires des pompiers, mais rares ont été les histoires conjointes de tous ces corps. Si leurs attributions sont différentes, il s'agit dans cette exposition de les montrer travailler de concert vers un même but pendant un conflit mondial.

Pour faciliter la compréhension de cette exposition, on commencera par clarifier les origines de la Première Guerre mondiale en contextualisant les événements qui seront relatés par la suite, de manière à donner les bases à tous, familiers ou non de la Grande Guerre et de l'histoire du ministère de l'Intérieur. Puis, on entrera réellement dans la guerre en consacrant une partie entière à la mobilisation, période charnière où le monde militaire et le monde civil se croisent. Enfin, par souci de clarté, on divisera l'exposé entre le front d'une part, et l'arrière d'autre part. Les thématiques évoquées pourront se croiser (la protection des populations civiles est en effet au centre des attributions du ministère de l'Intérieur dans tous les départements français) mais le traitement qui y est apporté diffère souvent au niveau des services qui peuvent agir, selon les aires géographiques, justifiant dès lors ce traitement bipartite.





# **Introduction**



# Le déclenchement de la guerre



**Statue-Monument de Strasbourg, place de la Concorde à Paris**

Tombée aux mains des Allemands depuis la guerre franco-prussienne de 1870-1871, Strasbourg est un symbole de ce que la France a perdu et souhaite récupérer. On fleurit les statues qui commémorent les soldats morts et des processions voient surgir les drapeaux honorant Strasbourg et Metz.



**Visite du Roi d'Angleterre à Paris en 1904**

Le 8 avril 1904, le Royaume-Uni et la France signent une série d'accords bilatéraux regroupés sous le nom d'Entente Cordiale, qui met fin à leurs antagonismes. Ce traité symbolique définit les zones d'influence entre leurs colonies respectives et permet un rapprochement diplomatique entre les deux pays. D'autres accords se nouent entre les deux puissances et la Russie et donnent naissance à la Triple-Entente dès 1907.



**Caricature du Kaiser**

Perçu comme responsable de la guerre par les Français, le Kaiser Guillaume II est caricaturé par la Presse française à l'été 1914. Il est représenté avec une tête d'aigle symbole du Reich allemand et avec un casque à pointe, emblématique de l'uniforme de l'armée allemande.

Depuis la défaite de Sedan en 1870, la France se prépare à la guerre face à l'armée prussienne. L'esprit de la Revanche se développe autour de la restitution des départements d'Alsace et de Lorraine. Les tensions montent en Europe au début du XX<sup>e</sup> siècle. Deux blocs d'alliance se constituent. D'une part, la Triple Alliance ou Triplice regroupe l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et le Royaume d'Italie. D'autre part, la Triple Entente compte en 1907 la France, le Royaume-Uni et l'Empire russe. La course aux armements commence.

Le 28 juin 1914, l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône d'Autriche-Hongrie, est assassiné à Sarajevo. L'Autriche demande réparation à la Serbie, qui ne peut accéder à l'ultimatum. Le 28 juillet 1914, l'Autriche déclare la guerre à la Serbie : l'Europe s'engouffre dans le conflit armé par le jeu des alliances.

Des voix s'élèvent contre l'escalade de la violence, parmi lesquelles celle de Jean Jaurès, député socialiste du Tarn et directeur du quotidien socialiste L'Humanité.

Le 4 août 1914, un discours de Raymond Poincaré lu aux Chambres par le président du Conseil René Viviani appelle à « l'union sacrée », pause dans les luttes idéologiques et partisans afin de rassembler les Français. L'entrée en guerre se déroule sans division politique ni refus de faire son devoir patriotique. Les responsables politiques et militaires veulent croire que la guerre sera courte. La mobilisation des hommes en âge de combattre - de 20 à 48 ans - est massive et 3 millions de réservistes sont incorporés à l'été 1914.



# Les grandes dates de la guerre sur le front occidental

## Début de la guerre

- 2 août 1914 La mobilisation générale est décrétée en France.
- 3 août 1914 L'Allemagne déclare la guerre à la France.
- 26 août 1914 Un gouvernement d'Union sacrée se met en place.

## Guerre de mouvement

- 4 août 1914 L'Allemagne envahit la Belgique pour dépasser les flancs de l'armée française.
- 14 août - 24 août 1914 Bataille des frontières : armées franco-britanniques contre armées allemandes.
- Septembre 1914 Le Gouvernement quitte Paris pour Bordeaux.
- 6 septembre - 14 septembre 1914 Première bataille de la Marne : contre-offensive française et retraite allemande, l'invasion est arrêtée.
- 17 septembre - 22 novembre 1914 Course à la mer (vers la mer du Nord) : les Allemands veulent s'emparer des ports où arrivent les Britanniques.

## Guerre de position

- 17 décembre 1914 La ligne de front se stabilise : c'est le début de la guerre d'usure.
- Avril 1915 Offensive française en Artois (et en Champagne à l'automne).
- Mai 1915 Torpillage du *Lusitania* faisant des centaines de victimes civiles américaines.
- 21 février 1916 - 18 décembre 1916 Bataille de Verdun : 162 000 tués, 216 000 blessés côté français, contre 350 000 du côté allemand. Plus de 60 millions d'obus tirés dans le secteur.
- 1<sup>er</sup> juillet - 18 novembre 1916 Bataille de la Somme : 650 000 Allemands tués, blessés ou disparus, contre 420 000 Britanniques et 200 000 Français.

- 8 janvier 1917 L'usure des combattants et de l'arrière se faire sentir. Début d'un important mouvement de grèves à l'arrière (Paris et province), touchant jusqu'aux usines d'armement.
- 6 avril 1917 Les États-Unis entrent en guerre : « Lafayette, nous voilà ! »
- 16 avril 1917 Offensive française désastreuse au Chemin des Dames.
- Avril - mai 1917 Premier refus collectif d'obéissance dans l'armée française et début des mutineries.
- 17 novembre 1917 Georges Clemenceau devient président du Conseil et forme le Gouvernement : il est aussi ministre de la Guerre, avec Jules Pams à l'Intérieur.

## Guerre de mouvement

- 21 mars 1918 Nouvelle offensive allemande : Opération Michael
- Avril 1918 Foch est nommé Généralissime de toutes les armées alliées.
- Juin 1918 Arrivée des Américains sur le front français.
- Juillet 1918 Dernière offensive allemande.
- 15 juillet - 5 août 1918 Deuxième bataille de la Marne.

## Fin des hostilités

- 11 nov 1918 Signature de l'armistice franco-allemande. Les combats cessent à 11 h du matin.
- 28 juin 1919 Signature du traité de Versailles.



# L'organisation et les missions du ministère de l'Intérieur

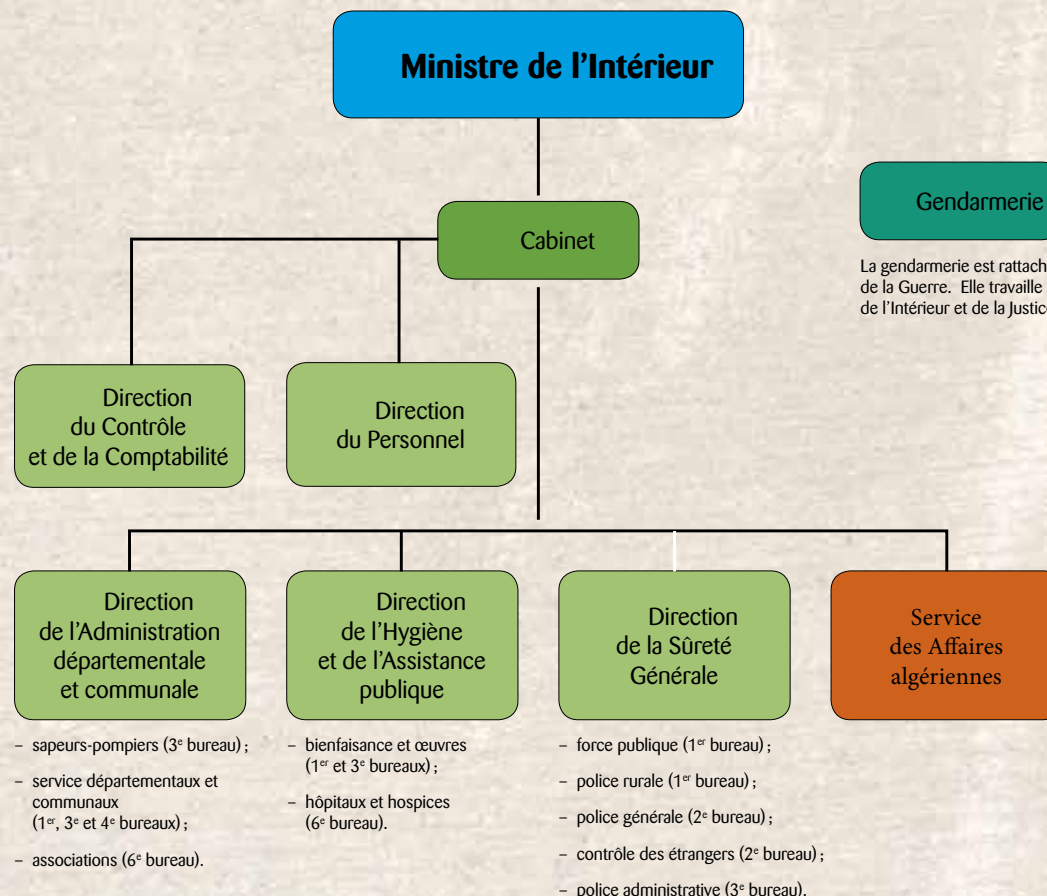


## Étroite collaboration entre les pouvoirs civils et militaires

Par la loi du 5 août 1914, les ministères de l'Intérieur et de la Guerre échangent des informations sur la mise en état de siège de 70 départements du territoire national. La photographie représente le général Gallieni, Gouverneur militaire de la ville de Paris, le préfet Laurent nommé préfet de police le 2 septembre 1914 et le général Galopin, commandant de la place de Paris en 1911.

En 1914, relèvent du ministère de l'Intérieur : l'administration centrale, le corps préfectoral et son administration, la police d'État (police judiciaire, sûreté générale). La gendarmerie dépend alors du ministère de la Guerre sous la tutelle conjointe des ministères de la Justice et de l'Intérieur, et, pour certaines formations spécialisées, de la Marine et des Colonies. La police relève essentiellement de corps municipaux, à l'exception de Paris, Marseille et Lyon. Les sapeurs-pompiers sont également organisés sur une base municipale, sauf à Paris.

Le ministère de l'Intérieur assure la sécurité du territoire à l'intérieur des frontières et le bon fonctionnement de l'État en temps de guerre. Ses attributions sont les suivantes : surveillance des frontières et des populations civiles, recensement de potentiels ennemis sur le sol français, contre-espionnage et lutte contre le sabotage, protection et secours aux civils, maintien de l'ordre au front et à l'arrière, police administrative. Au fur et à mesure que la guerre dure, les attributions des préfets englobent bientôt la régulation de l'ensemble de la vie économique et sociale du pays.



## Gendarmerie

La gendarmerie est rattachée au ministère de la Guerre. Elle travaille aussi pour les ministères de l'Intérieur et de la Justice.

## Organigramme du ministère de l'Intérieur en 1914

Cet organigramme représente l'organisation générale du ministère de l'Intérieur en 1914. L'ensemble des directions dépend du cabinet du ministre. Ne sont mentionnés que les services en lien direct avec l'administration territoriale en temps de guerre.

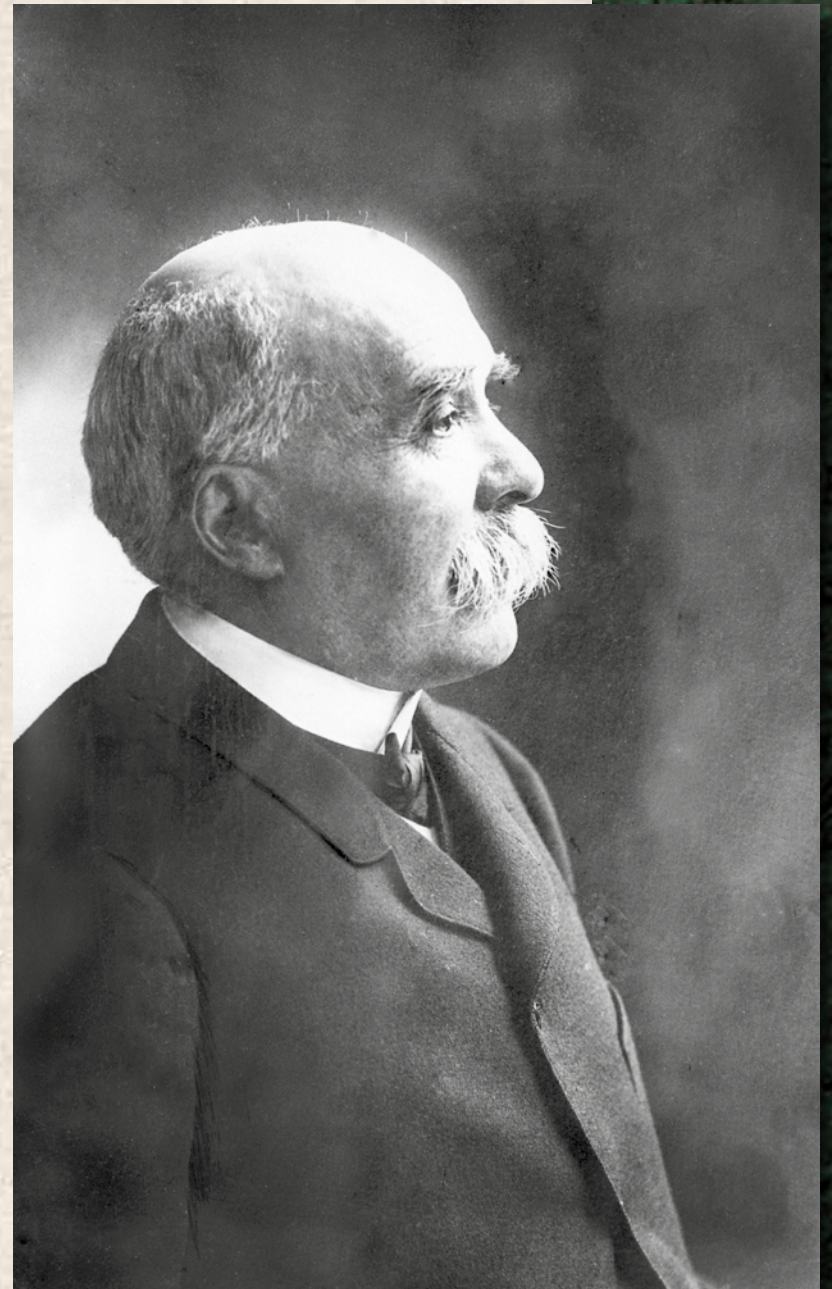


## Georges Clemenceau, réformateur du ministère

Georges Clemenceau incarne la figure républicaine de l'homme d'État. Né en 1841 en Vendée, dans une famille bourgeoise et anticléricale, il se destine à la médecine et s'intéresse très tôt à la politique.

Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Sarrien (mars à octobre 1906), il prend la présidence du Conseil en 1907, conserve Beauvau jusqu'en juillet 1909 et révèle enfin son exceptionnelle aptitude au pouvoir. Pour lutter contre l'essor de la criminalité, il crée les premières « brigades mobiles » (qu'on appellera plus tard « les brigades du Tigre »). Avec l'aide de Célestin Hennion, qu'il a nommé directeur de la Sûreté générale, il modernise la police. L'administration centrale du ministère est elle aussi renouvelée, préfigurant l'organisation du ministère en 1914. Administrateur hors pair, Clemenceau s'affirme plus encore comme le garant de l'ordre le plus implacable contre les syndicats et les socialistes. Il est confronté aux très violentes épreuves de force qui se multiplient dans l'industrie ou chez les viticulteurs du Midi. Renversé le 20 juillet 1909, Clemenceau, à 68 ans, semble destiné à une retraite prochaine.

La Grande Guerre va révéler l'homme d'État dans sa plénitude. De novembre 1917 à janvier 1920, Georges Clemenceau est président du Conseil et ministre de la Guerre. L'état de siège lui confère des prérogatives élargies sur les questions de sécurité et d'ordre public, si bien qu'il prend les décisions sans forcément consulter Jules Pams, le ministre de l'Intérieur en titre. Il est aussi peint dans ces années de guerre comme le Père la Victoire et, avec la fin du conflit, le négociateur de Versailles. Battu aux présidentielles en 1920, il se retire de la vie politique et meurt en 1929.





# Les ministres de l'Intérieur de la Grande Guerre



**Louis-Jean MALVY**  
(en poste du 17 mars 1914 au 31 août 1917)

Député radical socialiste du Lot de 1906 à 1919 et de 1924 à 1942, Louis Malvy (1875-1949) se spécialise, dès le début de sa carrière politique, dans les questions économiques et financières et défend l'impôt sur le revenu. Proche de Joseph Caillaux, il passe pour être, dans ses différents ministères, son représentant. Il est ministre de l'Intérieur sans discontinuer du 13 juin 1914 au 31 août 1917. Lors de la déclaration de guerre, il décide de ne pas appliquer le carnet B (instrument principal de surveillance des suspects français ou étrangers sous la Troisième République) afin de permettre le ralliement des ouvriers à l'Union sacrée. Tenu pour responsable de l'échec de l'offensive du Chemin des Dames du 16 avril 1917 et accusé à tort d'avoir fourni des renseignements militaires à l'Allemagne, il est arrêté sur ordre de Clemenceau et condamné en août 1918. Amnistié, il revient aux affaires en 1924, et joue un rôle décisif, à la Chambre, dans le maintien du Concordat en Alsace-Lorraine.



**Théodore STEEG**  
(en poste du 1<sup>er</sup> septembre 1917  
au 15 novembre 1917)

Professeur de philosophie, puis avocat, Théodore Steeg (1868 – 1950) est député de la Seine de 1904 à 1914, puis sénateur de 1914 à 1944. Il alterne le portefeuille ministériel de l'Instruction publique et celui de l'Intérieur de 1911 à 1921. De janvier 1912 à janvier 1913, il est ministre de l'Intérieur. Il devient sénateur à la veille de la Grande Guerre. Il revient à la Place Beauvau avec le premier cabinet Painlevé en septembre 1917, acceptant des charges ministérielles lourdes. Il y reste pendant deux mois avant de céder la place à Jules Pams à la mi-novembre.



**Jules PAMS**  
(en poste du 16 novembre 1917  
au 19 janvier 1920)

Avocat de grande culture, député radical originaire des Pyrénées-Orientales de 1893 à 1905, puis sénateur jusqu'en 1930, Jules Pams (1852 – 1930) occupe le poste de ministre de l'Agriculture de 1911 à 1913. Grand ami de Clemenceau, celui-ci le choisit comme ministre de l'Intérieur aux heures difficiles du conflit en novembre 1917. Jules Pams finit la guerre à la Place Beauvau où il reste jusqu'en janvier 1920. Durant toute la période, il seconde avec une fidélité et un patriotisme sans défaillance la politique de Clemenceau, s'effaçant parfois pour laisser le Tigre prendre les décisions ayant trait à la sécurité nationale. Pams est ensuite le représentant de la France à la Société des Nations (SDN).





### Les alliances diplomatiques en Europe

Sur cette carte, sont représentés les deux blocs d'alliance existant en Europe au début de la guerre : la Triple Alliance ou Triple Entente et la Triple Entente. L'Italie est encore neutre au moment de la déclaration de guerre. La Serbie, si elle ne fait pas partie de la Triple-Entente, est néanmoins alliée à la France et la Russie.

À noter, les frontières de l'Est de la France où l'Alsace-Moselle appartient au Reich allemand.









**L'entrée en guerre**



# Mobiliser et acheminer les troupes



## Placard de mobilisation générale

Le 2 août 1914, les gendarmes français placardent l'affiche de mobilisation dans tous les villages et hameaux de France. Ils doivent s'assurer que l'ensemble de la population est informé de la proche entrée en guerre contre l'Allemagne. C'est aussi eux qui vérifient que les mobilisés ont bien répondu à l'appel de la Nation.

Le 2 août 1914, la mobilisation générale est ordonnée. Le lendemain, l'Allemagne déclare la guerre à la France. Diffusé par la gendarmerie, l'ordre de mobilisation est affiché dans toutes les communes de France, mais il n'y a pas d'ordre de mobilisation nominatif. Les hommes disposent d'un livret militaire qui leur indique dans quelle caserne ils doivent se présenter. Une fois les troupes constituées, elles sont envoyées vers la ligne de front et souvent acclamées par la population.



## Voitures réquisitionnées – Préfecture de police - octobre 1914

L'Armée ne dispose pas d'assez de véhicules pour transporter les troupes au front. Elle a ainsi recours aux chemins de fer et elle réquisitionne aussi des voitures et des chevaux. Dès le 13 août 1914, les conducteurs doivent disposer d'un « permis de circuler en auto » pour pouvoir sortir de Paris et du département de la Seine. Le 29 août, le général Gallieni, gouverneur militaire de Paris, réquisitionne tous les véhicules automobiles pour transporter vivres et munitions vers le front.



## Gardes républicains se préparant à partir au front

Pendant la Grande Guerre, la Garde républicaine (qui est une branche de la gendarmerie) voit un tiers de ses effectifs rejoindre le front pour combattre au sein des armées. Plus de 200 gardes tomberont au champ d'honneur.



# S'organiser: l'administration territoriale face à la guerre

Si l'organisation de la mobilisation ressort au premier chef de la compétence de l'état-major des armées, l'entrée en guerre influence fortement l'activité du ministère de l'Intérieur. Il doit assurer la continuité de l'État.

La vie politique locale est figée : les élections municipales de 1916 sont reportées à l'après-guerre. L'administration préfectorale joue un rôle déterminant pour préserver la continuité de la vie politique, économique et sociale du pays en guerre, en lien avec les maires et les conseils généraux.

L'organisation d'un État en temps de guerre nécessite de restreindre l'exercice des libertés publiques.

Dès la mobilisation, tous les départements du territoire national sont placés pour la première fois en état de siège. Les réunions sont interdites, les cris sur la voie publique punis, et les pouvoirs de police passent à l'autorité militaire (jusqu'en septembre 1915 pour les départements de l'arrière).

Dix départements sont envahis et occupés partiellement ou en totalité : le Pas-de-Calais, le Nord, la Somme, l'Oise, l'Aisne, la Marne, les Ardennes, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges. Les administrations s'y maintiennent et assurent ainsi la continuité de la vie civile.

## L'information des populations

Dès août 1914, les préfetures sont chargées de placarder des bulletins informant les populations de l'avancée de la guerre et des mesures administratives prises. Ce contrôle de l'information est effectué en parallèle du contrôle de la presse.

(Source : Archives nationales, F/7/12939)

## Placard « Aux habitants des Deux-Sèvres », 1<sup>er</sup> septembre 1914 « aidez la population »

Dans cette affiche placardée à Niort, le préfet enjoint les habitants des Deux-Sèvres à accueillir les populations réfugiées, venues de Belgique et des départements français du front, et qui ont dû fuir face à l'envahisseur allemand. Il y loue le patriotisme, la solidarité et la fraternité des citadins et paysans poitevins, dont le devoir est d'ouvrir leur porte à ces déracinés et de leur offrir un peu de réconfort.

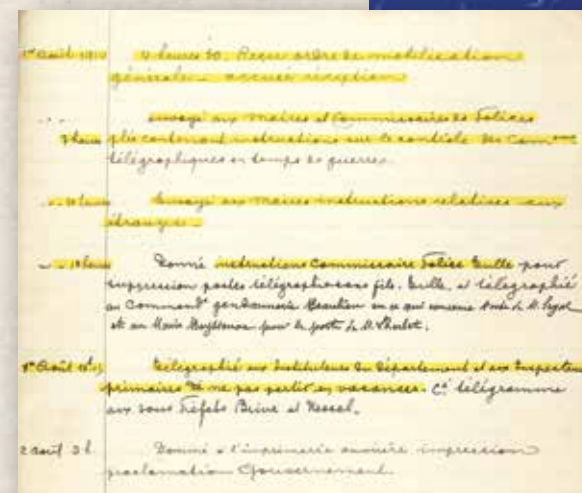
(Source : Archives nationales, F/7/12939)



## Journal de mobilisation du préfet de la Corrèze, Pierre Lacombe

Ce journal est tenu du 1<sup>er</sup> août au 3 septembre 1914. Il suit l'enchaînement des événements et dévoile très concrètement le rôle essentiel de la préfecture dès les premières heures de la mobilisation : la transmission aux communes des instructions du ministère et autres communiqués officiels, et la mise en œuvre des mesures en découlant.

(Source : Archives départementales de la Corrèze, R 527)





...tres et argent...  
...ents.  
5. La vie économique dans ses moindres détails est effroyablement par impossibilité circuler en... permis, est... seront consid... s comme étant au premier t

...Général Casteln...  
...e afin de ménage...  
...avant circuler. S...  
...es difficultés de

6. Ai reç...  
...y près Nomeny ; le...  
...t, dit-il, collé à d...  
...iller, puis l'ont ch...  
7. Somme...  
...érations de guerre. I...  
...ances.

8. Ai...  
...instants avant mon...  
...teur honoraire au...  
...sion centrale d'As...  
...de m'accompagner. J...  
...notables services...  
Je vous prie de l...  
Centrale. B

...pour que nous s...  
...au secours des français...  
...sans doute dévastés non seulem...  
...ssaires. Je trouverai ici l'argent à...  
...arisation ultérieure, ces

PRÉFECTURE  
DE  
MEURTHE-ET-MOSELLE

CABINET  
DU PRÉFET

Cabinet

du

Ministre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Nancy, le 13 Août 1914.

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle  
à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

1. Nancy, en apparence très calme, s'attend avec émotion à la grande lutte prochaine. La confiance domine.

2. Ai chargé Commissaire spécial Gérard et un de ses collaborateurs de chercher à recueillir sur place renseignements relatifs à la situation économique de la région Brieux avec laquelle nous n'avons aucune communication et dont le sous-préfet a disparu. Impossible d'aller directement. Iront par Verdun et Etain, delà à pied. Leur ai donné l'ordre formel de s'arrêter devant risque notable. Resteront en route nécessairement plusieurs jours.

3. Suis très inquiet insuffisance numérique angoissante du personnel médical des établissements hospitaliers Nancy. La mobilisation n'a laissé que très peu de praticiens et le nombre de lits préparés pour les blessés atteindra 5.000. La situation serait grave au lendemain d'une grande bataille. Malheureusement, le directeur régional de santé est à Troyes; je ne peux télégraphier avec lui en langage chiffré. Aussi ai-je télégraphié directement Ministère Guerre pour demander d'urgence 20 chirurgiens et 10 médecins.

4. A Lunéville, besoins urgents instruments chirurgi-

A & B  
Jean V.  
P. Ammann  
M. K. A. Dupuis  
17 AOÛT 1914

...ten. may  
d'une visite à Douai à la  
prochain rapport. Cont va t  
...ty



# Encadrer les populations

À la veille de la guerre, des manifestations sont organisées par les mouvements pacifistes dans les principales villes de France. Les agents du ministère de l'Intérieur et la gendarmerie doivent contrôler ces événements et éviter d'éventuels débordements.

Ils doivent aussi lutter contre la désertion et assurer le bon déroulement de la mobilisation. Les pouvoirs publics s'attendent à 10 % d'insoumis à la conscription militaire, pourtant il n'y a finalement qu'1,5 % d'appelés qui ne se présentent pas dans leur caserne de mobilisation en août 1914.

Le ministère de l'Intérieur doit aussi faire en sorte que les potentiels ennemis à l'intérieur du territoire français (ressortissants des belligérants adverses) soient repérés, surveillés, voire arrêtés. Ses services contrôlent les titres de séjours, réalisent des rétentions administratives et prennent en charge les populations civiles ennemies présentes sur le territoire national. À ce titre, des camps de regroupement sont mis en place.

Ci-contre :

## Un rapport de préfet de Meurthe-et-Moselle au MI, 13 août 1914

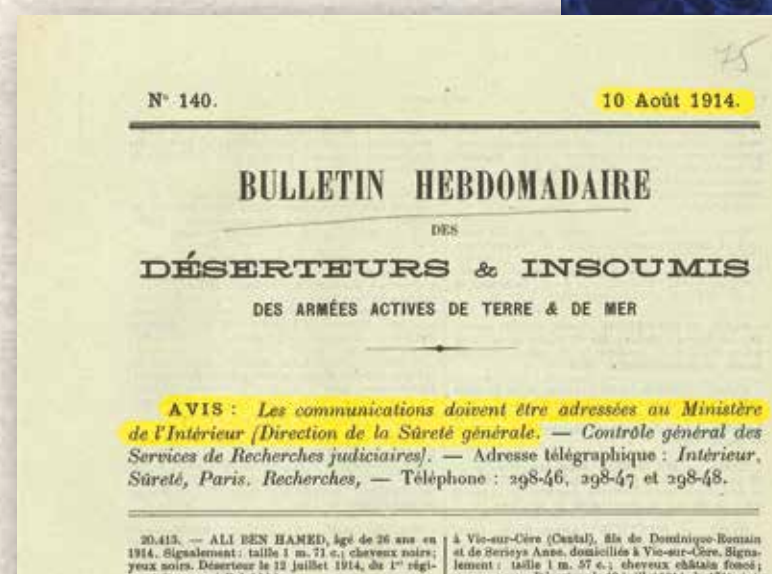
Les préfets sont tenus de rédiger des rapports sur l'état de l'opinion, le moral des populations civiles, mais aussi sur la situation des fonctionnaires qu'ils ont sous leurs ordres. Les commissaires de police doivent aussi rédiger des rapports concernant l'opinion publique de leurs zones d'influence.

(Sources : Archives nationale, F/7/12939)

## Titre de séjour délivré à Charles Afker en 1915

Pour rester en France pendant la durée de la guerre, les sujets étrangers doivent obtenir un permis de séjour. Celui présenté ci-contre autorise un citoyen turc à séjourner en France en 1915.

(Source : Archives départementales de la Vendée, 4M 297)



## Bulletin hebdomadaire de recherche des déserteurs et insoumis - 10 août 1914

La gendarmerie est chargée de la recherche des insoumis et des déserteurs. Cette action s'inscrit dans la lutte contre l'insoumission, définie par un décret du 20 mai 1903. Les gendarmes contrôlent la situation militaire des personnes rencontrées, dans les gares par exemple. La police édite un bulletin hebdomadaire des déserteurs et insoumis.

(Source : Archives nationales, 19940500)





# S'engager pour le front : portraits d'agents



**Paul Fontan (1880–1914)**

Gendarme de la garde républicaine, le lieutenant Paul Fontan est avant tout connu pour avoir mis fin aux agissements de la Bande à Bonnot à Choisy-le-Roi en avril 1912, sous les ordres du Préfet Lépine. Le 16 octobre 1914, ce Saint-Cyrien demande à intégrer l'armée. Commandant de compagnie, il est tué aux combats sur le front de la Somme, le 18 décembre 1914.



**Robert Coutanceau (1895–1944)**

Commissaire de police à Lyon puis à Annecy, Robert Coutanceau s'illustre pendant la Grande Guerre. Il a 19 ans lorsqu'il rejoint le front, dès le début des hostilités. Sa conduite est particulièrement courageuse. Son régiment est à Verdun en août 1916, puis début 1917 dans le secteur de Reillon, avant de prendre position à l'été au chemin des Dames. Il est blessé le 19 octobre 1918. En février 1917, le 1<sup>re</sup> classe « Coutanceau » (sic) est cité à l'ordre du régiment. Il est de nouveau cité à l'ordre du régiment le 2 juillet 1918, puis à l'ordre de la brigade le 12 septembre 1918. Coutanceau est titulaire de la Croix de Guerre et de la médaille Militaire. (Source: Michel Salager, président de la société d'histoire de la police lyonnaise)



**Alfred Roth (1879–1916)**

Préfet jeune et courageux, il a connu Clemenceau avant la guerre : il était son chef de cabinet au ministère de l'Intérieur (1907-1909). Il a 30 ans lorsqu'il est nommé préfet du Morbihan en 1909. De la mobilisation jusqu'à son engagement, il organise le Morbihan face à la guerre. Il met ainsi en place un atelier de confection au cours de la première campagne hivernale, pour venir en secours aux habitants de son département. Engagé volontaire, il tombe au champ d'honneur le 5 juillet 1916, dans la Somme.



Albi le 22 Novembre 1914.

Surveillance  
des  
Etrangers

*De la*

Le Commissaire Spécial

à Monsieur le PREFET du TARN.

DESROUSSEAUX (Elisabeth)

de Couffouleux



N° 5674.

Continuant mon enquête relative à la surveillance des étrangers, j'ai l'honneur de vous faire connaître, comme suite à mon rapport du 6 courant, au sujet de Mme Desrousseaux de Couffouleux, qu'il résulte de renseignements puisés à bonne source, que cette femme née de Frédéric-Guillaume, Prince d'Yzembourg-Büdingen, est en effet apparentée à l'empereur d'Allemagne. Toutefois le degré de parenté qui unit sa famille à la principauté allemande des Hohenzollern, est bien faible, puisqu'il faut remonter à six générations pour le retrouver.

Mme Desrousseaux qui habitait à Lugano (Suisse) jusqu'à l'époque de son mariage (1901) ne connaît même pas le Kaiser, et, on me dit, qu'en diverses circonstances elle n'a pas caché son antipathie pour cette famille impériale, en se plaignant qu'en 1866, Guillaume Ier ne se contentant pas d'annexer le Grand Duché de Hesse à la Prusse, dépossédait l'arrière grand-père de Mme Desrousseaux "le dernier Electeur de Hesse" et le faisait enfermer dans une forteresse, malgré ses 80 ans.

Mme Desrousseaux qui habite au Château de la Souque avec ses trois jeunes enfants et une domesticité composée d'une femme de chambre et d'une institutrice, toutes deux françaises, reçoit de sa famille d'Allemagne, par l'Italie et par la Suisse, une correspondance peu volumineuse. Elle n'a jamais encaissé de mandats internationaux au bureau de Poste de Rebad...







**L'administration au front**



## Sécuriser le front : missions de prévôté



**Gendarme prévôtal acheminant les courriers urgents de l'état-major**

L'effectif restreint de la gendarmerie ne lui permet pas de constituer des unités combattantes à la déclaration de guerre. Néanmoins, des gendarmes et des gardes républicains se portent volontaires pour renforcer des régiments de ligne sur le front.

Le rôle de la gendarmerie est d'abord logistique. Elle doit sécuriser les convois d'approvisionnement des premières lignes en vivres et munitions. Avec la stabilisation du front, les gendarmes se concentrent ensuite sur leur mission de prévôté, c'est-à-dire la police et le maintien de l'ordre dans les cantonnements et à l'arrière du front. Ils doivent contrôler les soldats et faire appliquer le règlement, prévenir les désertions et assurer la police des mœurs dans les cantonnements. La gendarmerie doit aussi acheminer le courrier urgent, encadrer les prisonniers de guerre et garantir la sécurité des états-majors.



**Prisonniers faits au combat de Ville-sur-Tourbe, traversant Châlons-sur-Marne, encadrés par des gendarmes, 1914-1915**

L'une des missions de la gendarmerie dans les départements du front est l'encadrement des prisonniers de guerre. On distingue les gendarmes à leur uniforme plus sombre et à leur képi.



**Faits d'armes en 1914, gendarmes arrêtant une patrouille ennemie**

Cette illustration représente une action du brigadier Faucheur, diffusée par cartes postales en impression d'Épinal.



# Sécuriser le front : protection des populations

Dès le début de la guerre, un des soucis principaux est de renforcer la protection des populations civiles sur le front. Outre des volontaires individuels qui s'y rendent, des unités de sapeurs-pompiers et de gardiens de la paix sont détachées pour épauler la défense civile dans les villes bombardées.

De nombreuses villes du front sont en effet soumises à de violents bombardements. Impuissantes à assurer le service d'incendie par leurs propres moyens, elles demandent l'aide du régiment de sapeurs-pompiers de Paris.

Des détachements sont ainsi envoyés pour renforcer les services de pompiers municipaux à Reims (dès mars 1915), Verdun (dès mars 1916), Compiègne (dès septembre 1915) et Soissons (juillet 1916). Épernay, Amiens, Abbeville, Dunkerque et d'autres suivront avec la poursuite de la guerre.

Des policiers sont également détachés pour renforcer la sécurité dans les communes proches du front.

## Sapeurs-pompiers de Paris à Verdun

Le 26 mars 1916, un détachement du Régiment des sapeurs-pompiers de Paris, composé de 32 hommes, se rend à Verdun avec un fourgon-pompe et deux premiers-seours Delahaye.



## Sapeurs-Pompiers de Paris à Soissons - 1916

Les sapeurs-pompiers de Paris sont détachés dans les villes du front qui ont du mal à assurer le service d'incendie au milieu de tous les bombardements qu'elles subissent. Ce détachement du régiment de sapeurs-pompiers de Paris est resté à Soissons de 1916 à la fin de la guerre.



## Gardiens de la Paix partant au front

Outre les pompiers, sont aussi détachés au front des gardiens de la paix. Ils doivent maintenir l'ordre public dans les villes proches du front. On les dote du casque des poilus pendant le conflit, qu'ils conservent d'ailleurs jusqu'aux années 1970.





Bordeaux I77/I25/6/I4 =

Intérieurs à Préfets France C<sup>re</sup>

Vous prie ne quitter personnellement sous aucun prétexte le département et les arrondissements que vous avez l'honneur d'administrer et de continuer à appliquer les circulaires précédentes en ce qui concerne les services et les archives. Je vous signale l'attitude du Préfet du Nord qui, avec le secrétaire général, est demeuré courageusement à son poste et je vous invite à suivre cet exemple. Il est indispensable pour arrêter et même pour ne pas provoquer exode lamentable des habitants que vous les réconfortiez par votre présence.

Le gouvernement rapporte toute circulaire antérieure et j'avise de cette présente circulaire l'autorité militaire.

Les mesures les plus rigoureuses atteindraient les fonctionnaires qui manqueraient à cet ordre. Vous prie communiquer aux sous-Préfets.

---



# S'illustrer dans les combats : portraits d'agents

En 1914, la population de la France atteint 40 millions d'habitants. Le Pays déplore 1 697 800 morts à la fin de la guerre, dont 300 000 civils, auxquels s'ajoutent les 4 266 000 blessés militaires.

Concernant les agents du ministère de l'Intérieur :

- plus de 300 membres du corps préfectoral partent au front pour combattre, 44 sont tués.
- 190 gardiens de la paix meurent pendant la Grande Guerre et 452 sont blessés.

L'identité « police nationale » n'existant pas à l'époque, il est très difficile d'estimer le nombre de personnes tuées relevant de la police.

Concernant la gendarmerie, 880 gendarmes sont « morts pour la France » en 1914-1919 dont 269 détachés dans des unités combattantes et 449 dans des unités prévôtales.

D'autres gendarmes trouvèrent la mort des suites de la grippe espagnole (entre 1918 et 1919) ou bien furent tués par des déserteurs.

276 sapeurs-pompiers sont tués au combat et 8 sapeurs-pompiers de Paris « meurent au feu » en luttant contre les incendies (dont 2 à Verdun et 4 à Reims).

## **Circulaire du MI - citée dans ses mémoires – adressée aux préfets de France les invitant à rester en poste et de prendre exemple sur le préfet du Nord**

Il faut attendre le 6 septembre 1914 pour que le ministère de l'Intérieur adresse une circulaire aux préfets leur ordonnant de ne pas quitter leur poste. L'attitude remarquable de Félix Trépont, préfet du Nord, et de son secrétaire général face à l'invasion allemande leur est alors citée en exemple.

(Source : Archives nationales, fonds Félix Trépont 96AP/1, Journal, folio 138)

**Monument aux morts de la Sûreté nationale et polices d'État au ministère de l'Intérieur.**



## **Fernand Roimarmier (1872 – 1964)**

Né à Rodez dans l'Aveyron, Fernand Roimarmier est nommé en 1907 sous-préfet de Domfront (Orne) et reste en poste jusqu'au 2 janvier 1915.

Son affectation ne l'oblige pas à s'engager, mais il décide de rejoindre une unité combattante. Lieutenant de réserve, il est de toutes les batailles. En avril 1915, il est blessé au visage par l'explosion d'un obus alors qu'il dirige sa compagnie à l'assaut. Il est cité à l'ordre du 2<sup>e</sup> corps d'armée. Blessé par trois fois, il est finalement reconnu invalide à 100 %. Il est nommé sous-préfet d'Yvetôt (Seine-Maritime), puis Clemenceau lui demande d'être sous-préfet de Verdun. Roimarmier aurait répondu « On ne refuse pas un poste où il tombe des marmites ! » et de là, il organise la venue des Américains du général Pershing, à Saint-Mihiel en 1917.





## S'illustrer dans les combats : portraits d'agents



### **Gaston Merlhe (1884 – 1951)**

Militaire de carrière, Gaston Merlhe rejoint la Garde républicaine en tant que sous-lieutenant. Il obtient son détachement au centre d'aviation de Dijon en mars 1916. Il est plusieurs fois cité à l'ordre du corps d'armée pour des actions d'éclat. Le 21 avril 1917, alors pilote à l'escadrille BR 229, il est décoré de la médaille militaire pour le motif suivant : « Pilote plein d'ardeur et d'entrain. Venu volontairement dans l'aviation, y a rendu d'excellents services par son zèle et son dévouement ».



### **Monument aux morts des sapeurs-pompiers de la ville de Paris**

Un monument pour les sapeurs-pompiers de Paris, morts pendant la guerre, reçoit la visite de M. Malvy (au centre), ministre de l'Intérieur de 1914 à 1917, de M. Mithouard et du colonel Cordier.

### **Eugène Barberet (1896 – 1917)**

Eugène Barberet, sapeur-pompier à Belfort, est sergent du 2<sup>e</sup> Régiment du Génie en 1917. Il part à l'assaut le 30 avril 1917 devant Moronvilliers avec la première vague d'infanterie. Il est frappé mortellement au moment où il entraîne ses sapeurs au cri de En Avant ! Il reçoit la médaille militaire à titre posthume. La citation qui accompagne cette attribution rappelle : « Très bon Sous-Officier du Génie, aimé de ses hommes qui avaient la plus grande confiance en lui. »



# Organiser l'administration dans les départements du front

Dix départements français sont occupés pendant tout ou partie de la guerre.

De fait otages des Allemands, les préfets tentent d'y maintenir la présence de l'État. Les services administratifs restent en place, incarnant la continuité du service public. C'est le cas dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, respectivement occupé et partiellement occupé, pendant les hostilités.

Dans le Pas-de-Calais, la proximité de la ligne du front et des bombardements a beaucoup influé sur la vie des villes et l'organisation des pouvoirs publics dans le département. Arras, vulnérable, est évacuée le 27 août 1914. Comme Arras est bombardée, le service général est déplacé à Boulogne et avec lui la préfecture.



**Portrait de Léon Briens (1859 - 1918)**

Le préfet du Pas-de-Calais, Léon Briens, est fait prisonnier sur parole par les Allemands. Arras détruite par les bombardements, il installe la préfecture à Boulogne pour continuer sa tâche. Il ne rejoindra Arras qu'en octobre 1918.

## Arras

Pendant les années 1914 et 1915, la ville d'Arras est bombardée et des centaines d'habitations ainsi que les plus beaux monuments de la ville sont réduits en ruine. Un autochrome de 1917 donne une vue saisissante du beffroi et de l'hôtel de ville d'Arras détruits par les bombardements, depuis la petite place.



## Soissons, visite au front du corps préfectoral - 21 août 1916

Le sous-préfet de Château-Thierry, visible au premier plan, en vareuse et képi, visite les lignes de défense françaises à Soissons et inspecte les positions ennemies.









**La vie à l'arrière**



# Administrer en temps de guerre

Bientôt la guerre mobilise l'ensemble de la Nation et sa population : elle devient une guerre totale. D'une économie confrontée à la guerre, on passe à une économie dirigée, organisée pour la guerre.

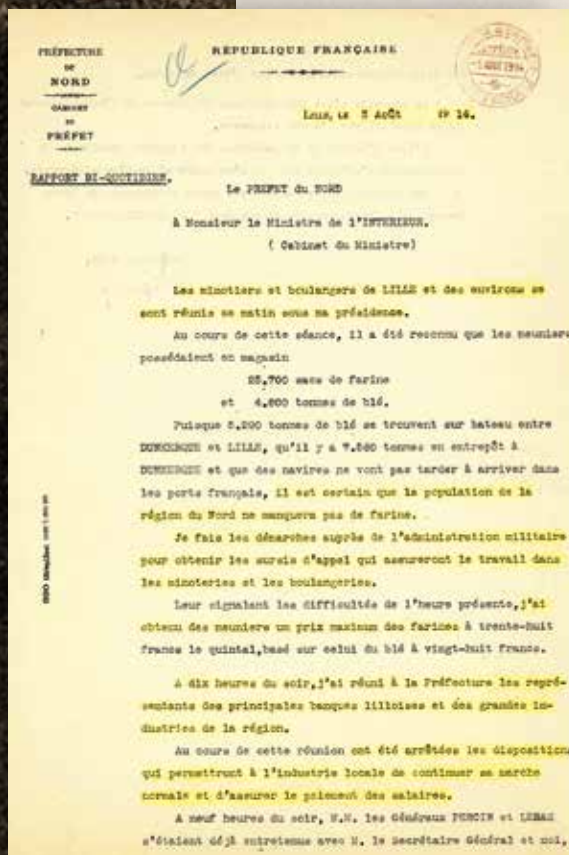
L'avancée allemande et l'occupation de dix départements du Nord et de l'Est amputent l'économie française d'une partie de son potentiel.

L'ampleur de la mobilisation prive également les entreprises de leur main d'œuvre. Certains ouvriers qualifiés sont rappelés à l'arrière dès la fin 1914. Comme le conflit dure, on fait appel à la main d'œuvre féminine ainsi qu'aux étrangers, prisonniers de guerre et aux mutilés.

Les préfetures doivent préserver la continuité de la vie sociale et économique dans les territoires. Les préfets sont ainsi conduits à régler l'économie (rationnement, fixation du prix des denrées, moratoire des dettes, prolongation des baux) et à mettre en place des allocations de secours aux nécessiteux et aux réfugiés.

L'action administrative en temps de guerre conduit aussi au contrôle de l'information.

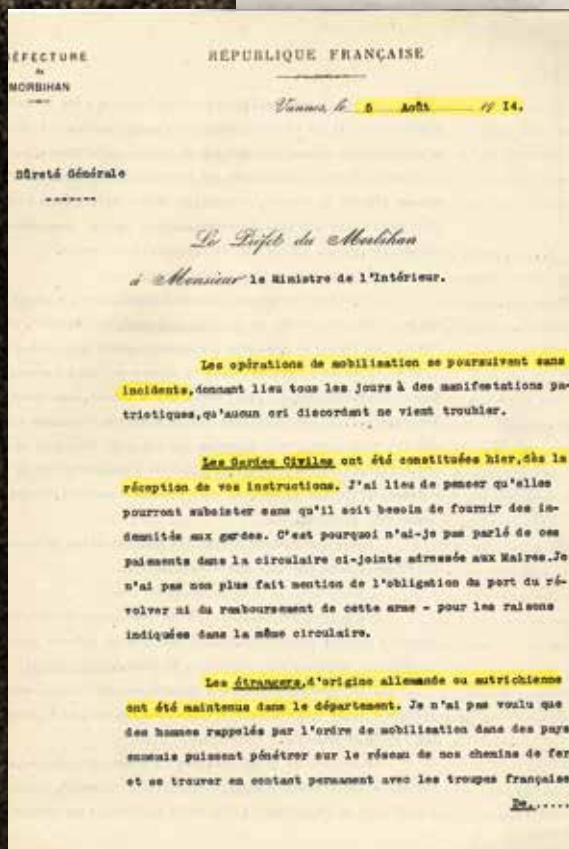
Les réponses apportées par l'administration s'adaptent à la diversité des situations locales pour assurer la continuité économique dans des régions qui ne vivent pas des mêmes produits ou des mêmes services.



**Ce rapport administratif est rédigé par les différentes autorités des départements (préfet, commissaire spécial de police, etc.) et envoyés au ministre de l'Intérieur pour l'informer de la situation dans les départements concernés.**

- Rapport sur les minotiers (bi-quotidien du Nord du 3 août 1914) : ravitaillement et contrôle des prix.

(Sources : Archives nationales, F/7/12938, F/7/12936, F/7/12938)



Rapport d'Alfred Roth, préfet du Morbihan, au ministre de l'Intérieur concernant des gardes civils. D'autres sujets y sont aussi abordés : étrangers, informations pour les maires, service postal.

(Source : Archives nationales, F/7/12938)



# Assurer le repli et l'accueil des populations déplacées

L'avancée des troupes allemandes en Belgique et en France provoque un repli des populations civiles confrontées aux opérations militaires. Ces déplacements de population sont particulièrement importants avec des réfugiés de Belgique (325 000 personnes environ) et des départements occupés (2 millions de personnes).

Toutes ces populations doivent être recensées, hébergées, protégées. Pour faciliter l'installation des réfugiés, une allocation de 1,25 F/jour par adulte et de 0,5 F par enfant est rapidement mise en place par le ministère de l'Intérieur dès décembre 1914. Bien accueillis par les populations au début de la guerre, leur situation génère ensuite des tensions auprès des populations locales.

Les ressortissants ennemis sont assignés à résidence dans des camps : d'une part, ceux des prisonniers de guerre ; d'autre part, ceux de rétention administrative, où ont été regroupés les ressortissants des pays belligérants ennemis, ainsi que des suspects d'espionnage.

## Bombardement de Soissons

La plupart des villes du front sont pilonnées par l'artillerie et bombardées, réduites à l'état de champs de ruines, certaines sont évacuées. Soissons a été particulièrement touchée par les bombardements dès le début de la guerre.



823. La Grande Guerre 1914-18 — SOISSONS pendant le bombardement. Evacuation des femmes et des enfants. Visi Paris n° 203

## Réfugiés à Souilly

En mars 1916, les combats font rage à Verdun depuis un mois. Le front est proche, des réfugiés emportent leurs biens à l'aide de charrettes agricoles. Deux personnes âgées gagnent l'arrière du front par ce moyen de locomotion, emportant avec elles toutes les affaires qu'elles ont pu prendre.



## Liste des réfugiés d'Aulnay-sur-Marne et État de la résidence des prisonniers rapatriés d'Allemagne

L'identification et la localisation des réfugiés à prendre en charge est un souci permanent pour les administrations. Les mairies dressent des listes des personnes accueillies, comme Aulnay-sur-Marne en janvier 1915 à la demande d'une enquête provenant la préfecture en octobre 1914 : elles indiquent la commune d'origine, la profession utile pour la mobilisation de la main-d'oeuvre, le nombre de personnes à charge.

A l'échelon national, la direction de la sûreté générale publie par département d'origine, des fascicules qui établissent des listes de réfugiés prisonniers des Allemands et rapatriés en France avec leur lieu de refuge.

(Source : Archives départementales de la Marne 203M64)

DEPARTEMENT DE LA MARNE MAIRIE D'AULNAY-SUR-MARNE

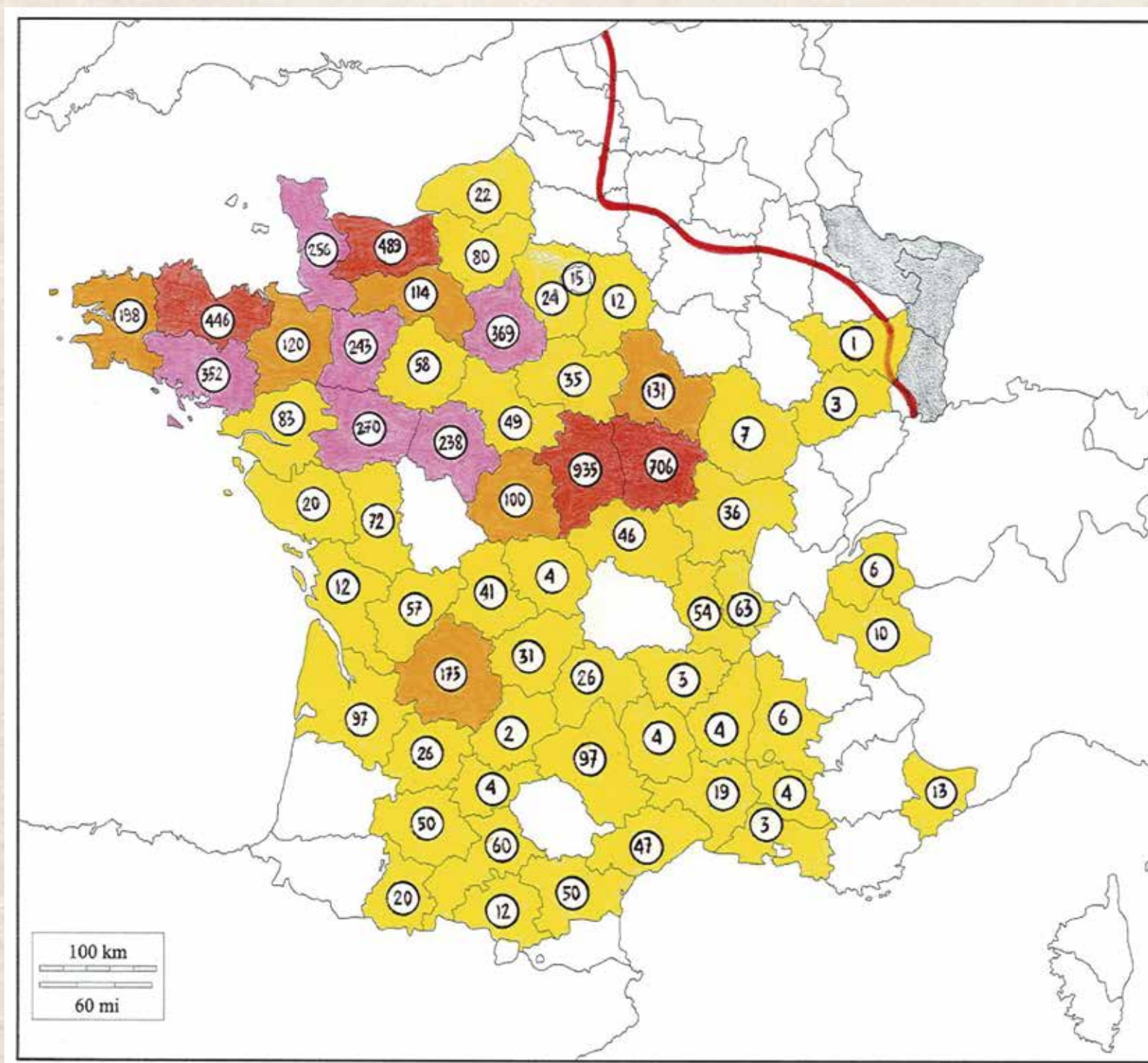
CANTON D'ÉCURY Aulnay-sur-Marne, le 190

COMMUNE D'AULNAY-SUR-MARNE

Liste des Réfugiés

Nom et Prénom	Profession	Lieu d'origine	Nationalité	Charge de famille
Maherké Michel	Bouvier	Laut	Allemand	sa femme 75 ans
Gatigne Paul	Commerçant	Champy	Allemand	rien
Allart Robert	Buffon	St-François	Allemand	sa femme 47 ans et 2
Allart Paul	ouvrier	-	-	sa femme 47 ans et 2 enfants (sa femme 47 ans et 2 enfants)
Luel Louis	Commerçant	Château de la Marne	Allemand	rien
Morgan Louis	Commerçant	-	-	sa femme 43 ans
Perdrel Roger	Cultivateur	-	-	sa femme 50 ans
Perdrel Roger	-	-	-	sa femme 15 ans







# Maintenir l'ordre et la continuité des activités de police

Pendant toute la durée de la guerre, policiers et gendarmes préservent l'ordre public à l'intérieur du territoire. À ce titre, ils veillent à y prévenir le développement de troubles, préjudiciables à l'économie de guerre, à organiser le repli des populations des zones de combat et à organiser la Défense civile. Ils surveillent notamment les milieux ouvriers et syndicalistes qu'ils soupçonnent de subversion et les étrangers.

Les activités de police judiciaire et administrative se poursuivent pour réduire les actes de brigandage et limiter les petits délits, ce que la police et la gendarmerie font avec succès, notamment grâce aux méthodes d'identification des suspects par anthropométrie.

## Bulletin hebdomadaire de la police criminelle

Ce bulletin est mis en place par la Sûreté générale. Il compile les fiches de signalement des individus suspects, de façon à faciliter leur appréhension et leur arrestation si besoin est. Avant qu'il soit instauré, les services s'échangeaient les fiches, ce qui posait un risque de perte. Il permet aussi de faire connaître les récentes actions menées.

(Source : Archives nationales, F/7/14619)



## Gendarme réalisant un contrôle d'identité

Les gendarmes sont autorisés à contrôler l'identité des personnes qu'ils croisent. Ici, le gendarme inspecte les papiers de la dame. C'est une mission de routine à l'époque mais, avec la guerre, elle devient plus importante.



## Atelier de photographie d'Alphonse Bertillon : laboratoire d'identité judiciaire

Pour identifier les coupables de menus larcins et de crimes, la police a recours à la photographie anthropométrique, qui mesure l'écart entre les sourcils, la taille du nez, etc. On les amène dans un atelier comme celui représenté ici et on prend leur photo et leurs mesures. Cette méthode est appelée « système Bertillon », du nom de son inventeur Alphonse Bertillon. C'est lui qui a permis à la Sûreté générale de mettre en place les fiches de signalement, puis par la suite le service de l'identité judiciaire, fondé en 1893.





# Lutter contre l'espionnage

Dès l'entrée en guerre, on craint l'espion qui pourrait renseigner l'ennemi sur l'effort de guerre et alimenter des troubles intérieurs. C'est une véritable psychose en 1914, qui amène à soupçonner tout ressortissant d'un pays belligérant ennemi.

La gendarmerie assure la lutte contre l'espionnage. Elle travaille de concert avec les brigades mobiles de police judiciaire.

La grande affaire de contre-espionnage qui a marqué les esprits, celle de Mata-Hari, ne débute vraiment qu'en septembre 1916, pour connaître un retentissement en octobre 1917, dans la deuxième partie de la guerre. Pour autant, l'Europe est le théâtre de luttes secrètes pendant toute la guerre, ce qui justifie une détermination continue des services de contre-espionnage.



## Religieuses allemandes au couvent des Bénédictines de Dourgne

La présence dans le couvent de Dourgne (Tarn) de cinq religieuses de nationalité allemande inquiète le responsable de la surveillance des Austro-Allemands du département. Il écrit au sous-préfet de Castres pour le prier de faire surveiller ces religieuses.

(Source : Archives départementales du Tarn, 4M17/2)



## Vigilance vis-à-vis de l'espionnage

Dans le département de la Manche, Eva Catharina Hohnerter, gouvernante à Cherbourg, a été arrêtée en mars 1914 dans la chambre de son amant, un sous-officier de la Marine, sous l'inculpation d'espionnage. Elle a reconnu les faits et a affirmé avoir été envoyée à Cherbourg par un officier allemand. Cette affaire témoigne de la peur de l'espion avant le début de la guerre, signe des tensions européennes existantes.

(Source : Archives départementales de la Manche, 4M15, dossier n° 470 : Eva Hohnerter)



## Gendarme prévôtal procédant à un interrogatoire

Les interrogatoires des espions faits prisonniers, mais aussi des prisonniers de guerre, sont utiles pour envisager les possibles menaces sur le sol français. Recoupés avec des interceptions de messages chiffrés, ils permettent de démasquer les agents ennemis à l'intérieur du territoire national, comme cela a été le cas pour Mata-Hari, ou H 21, trahie par des télégrammes échangés entre Berlin et l'ambassadeur allemand à Madrid.



# Contrôler l'information

La Grande Guerre est aussi une guerre de l'information. Tous les belligérants s'attachent à contrôler la presse pour préserver le moral de leur population et de leurs soldats. On redoute l'indiscrétion qui pourrait révéler ses plans à l'ennemi, ou lui faire comprendre que le moral n'est pas meilleur que celui de ses propres troupes. Il faut mobiliser les énergies. La propagande gouvernementale s'y attache pendant toute la guerre, au besoin en occultant les réalités de la guerre et au risque d'alimenter la haine de l'adversaire.

La presse est soumise à la censure (au niveau national et par des commissions locales), tandis que la correspondance est lue par le contrôle postal qui trie entre messages qu'il laisse passer, car inoffensifs, et ceux qu'il intercepte, car de caractère suspect.

Le ministère de l'Intérieur envoie quotidiennement une dépêche officielle aux préfetures aux fins d'affichage public par les maires. Le contrôle de l'information se fait ainsi à la fois par la surveillance de la presse et par la diffusion de nouvelles favorables au moral des Français.

Certains journaux sont censurés, ou « caviardés », et des colonnes blanchies, pour le moral des populations en guerre, tant du côté de l'Entente que du côté des Empires centraux. Le cinéma est aussi un lieu où les informations officielles sont projetées avant les films, pour tenir la population au courant des dernières nouvelles et surtout des derniers exploits de l'Armée française.

## Anastasia, autre nom de la censure

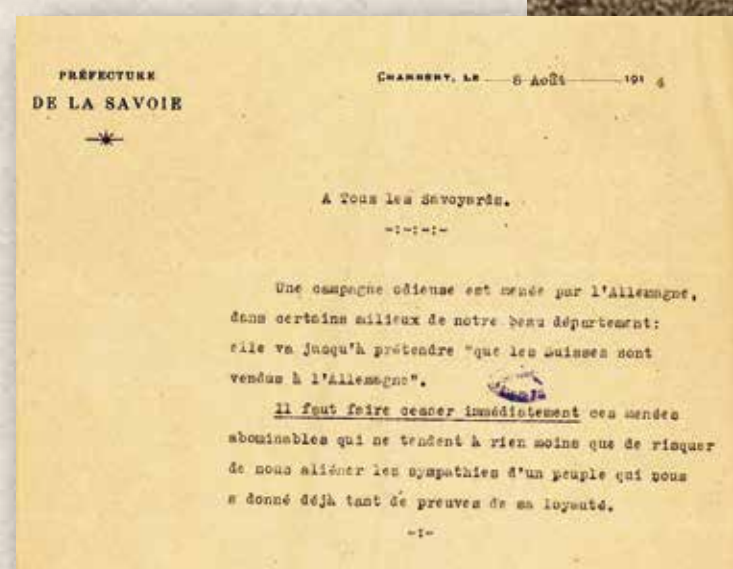
Depuis le second Empire, les journalistes censurés ont pris l'habitude de désigner la censure par le prénom « Anastasia ».

(Source : Archives départementales de la Saône-et-Loire, PR76/18, Le Morvan, 4 mars 1916)



Avis public du préfet de la Savoie condamnant la campagne calomnieuse visant à faire des Suisses des alliés de l'Allemagne - 6 août 1914.

(Source : Archives nationales, F/7/12939)



« Une » de journal censuré.  
(Source : Archives départementales de la Saône-et-Loire, PR13/110, Courrier de Saône-et-Loire, 29 septembre 1914)



# Organiser la défense civile et le secours aux populations



## Installation dans une vaste cave des services de l'État civil, de la police, des eaux et du ravitaillement

En Champagne crayeuse, les bombardements sont tellement fréquents que les services publics s'installent dans les caves des maisons de champagne. Ces abris sont aménagés pour accueillir à la fois les services administratifs tels mairie et police, mais aussi pour accueillir les écoles dès décembre 1914.

En effet, dans un souci d'assurer la sécurité des enfants tout en maintenant l'obligation scolaire, les municipalités choisissent de descendre dans les caves, à deux ou trois niveaux sous la surface bombardée.

La Grande Guerre est une guerre moderne où bombarder les villes ennemies devient un mode de combat, sapant le moral de l'adversaire en lui faisant sentir sa vulnérabilité. Face à ces menaces, il devient impératif d'organiser la défense civile sur l'ensemble du territoire.

Celle-ci relève des autorités municipales. Dans les villes bombardées, les sapeurs-pompiers, gendarmes et policiers municipaux portent secours aux habitants en les mettant à l'abri.

Les explosions sont suivies de près par les autorités préfectorales et municipales. La défense civile se met en place. L'effort public pour orchestrer les secours et protéger les populations civiles monte en puissance face à l'essor de la violence de la guerre.



## Incendie du Bon Marché à Paris transformé en hôpital

Pendant toute la durée de la guerre, le Bon Marché est transformé en hôpital à Paris. Un incendie se déclare dans les sous-sols du bâtiment le 22 novembre 1915. Les sapeurs-pompiers luttent toute la journée contre le feu qu'ils réussissent à maîtriser. Cet incendie ne fait heureusement pas de victimes.



## M<sup>me</sup> Andrieu et M<sup>lle</sup> Carton-Baccara, infirmière major décorée

Cette photographie, prise à la sous-préfecture de Soissons début 1917, présente l'infirmière major, décorée de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre, en compagnie de Madame Andrieu, femme du sous-préfet de Soissons, elle aussi décorée de la Croix de guerre depuis avril 1915, avec citation à l'ordre de l'armée. Avec l'arrivée des Allemands en France en 1914, Madame Andrieu se réfugie d'abord à Nogent où elle soigne les blessés de la bataille de la Marne, puis elle revient à Soissons en septembre 1914 où elle continue de soigner les blessés et d'améliorer la condition des soldats qui cantonnent en ville.



# Vivre sous les bombardements

De nombreuses villes proches du front sont bombardées par l'ennemi dès le début de la guerre. Parfois, la population civile est évacuée, parfois on met en place des mesures de prévention anti-bombardements.

Reims est bombardée pour la première fois le 4 septembre 1914. Le 14 septembre marque le début du bombardement systématique de la ville et le 19 septembre, la cathédrale prend feu.

À Paris, le 30 août 1914, un aéronef allemand lâche quatre bombes sphériques dont l'une éventre la toiture de la cathédrale Notre-Dame. Le bilan est de un mort et quatre blessés. La municipalité prend l'initiative de transformer les caves en abris de maintenir certaines bouches de métro ouvertes la nuit et de faire voiler l'éclairage public la nuit.

## Destruction de Reims

Après l'incendie de la cathédrale, l'année 1915 voit se concentrer les bombardements sur le centre historique de la ville, notamment les bâtiments publics.



## Sous les bombardements, le travail devient souterrain



## Jacques Régnier & Gabriel Martin

Jacques Régnier est le sous-préfet de Reims pendant la Grande Guerre. Pendant le bombardement de Reims, il reste en poste et s'assure de la sécurité de la population. Son collaborateur dévoué est Gabriel Martin, secrétaire-en-chef à la sous-préfecture. Ce dernier a largement contribué à la réorganisation des bureaux et au fonctionnement des services à la suite de l'incendie de la sous-préfecture de Reims par les Allemands en septembre 1914. Gabriel Martin connaît une mort tragique, tué par un éclat d'obus.





# Protéger les populations : portraits d'agents

**M. WACQUEZ**, sous-officier honoraire de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Arras (Pas-de-Calais) : a malgré son grand âge et son mauvais état de santé, assumé la charge de reconstituer, avec les débris d'une compagnie que le départ de ses chefs avait laissée désorganisée, une équipe de pompiers volontaires.

**Il s'est mis résolument à la tête de ces braves gens à une heure particulièrement grave et périlleuse ; donna à tous l'exemple du courage et du dévouement.**

*(Journal officiel du 2 mai 1915)*

**LE PERSONNEL DE LA POLICE MUNICIPALE DE BELFORT** (territoire de Belfort) : n'a pas cessé, quoique réduit par la mobilisation, d'assurer son service au mieux de l'intérêt et de la sécurité publics. Au cours des fréquents bombardements de la ville tant par avions que par pièce à longue portée, de jour et de nuit, a assuré un service pénible et souvent dangereux en se portant sur les endroits bombardés pour assurer les services d'ordre et de secours.

*(Journal officiel du 1er janvier 1919)*

**LA COMPAGNIE DE SAPEURS-POMPIERS DE COMMERCY (MEUSE)** : sous les ordres du sous-lieutenant Gouvenot, toujours à son poste, et de ses sous-officiers, n'a cessé de faire preuve de courage et d'absolu dévouement en assurant le service d'incendie à chaque bombardement, de jour ou de nuit, dans une ville située pendant plus de quatre ans sous le feu de l'ennemi.

*(Journal officiel du 1er janvier 1919)*

**M. CANNET (Laurent)**, commissaire de police de 1<sup>re</sup> classe à Reims (Marne) : a montré le plus grand courage dans l'exercice de ses fonctions, en portant secours et en assurant le ravitaillement de la population civile, même au péril de sa vie au cours des violents bombardements que la ville a subis depuis près de trois ans.

*(Journal officiel du 27 octobre 1917)*

**M. MARTIN**, secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle : depuis le mois de septembre 1914, services de guerre exceptionnels. Très ferme attitude. Prêt à toutes missions. Dès qu'un bombardement se produit, est toujours un des premiers à sortir en vue de participer, s'il y a lieu, à l'organisation des secours.

*(Journal officiel du 12 février 1918)*

**M. GRÉGOIRE**, commissaire spécial adjoint à Besançon (Doubs) : courant février 1916, M. Grégoire, alors inspecteur de police à la 13e Brigade de police mobile détachée au service des renseignements (sûreté aux armées), fut chargé d'une mission à l'effet de découvrir l'auteur d'un assassinat. Équipé et habillé en chasseur alpin, passa une dizaine de jours en première ligne, avec différentes unités et parvint à identifier l'assassin, menant ainsi à bonne fin, dans des circonstances difficiles et périlleuses, la mission qui lui avait été confiée.

*(Journal officiel du 24 octobre 1919)*

**M. BENOIT (Marie-Joseph)**, commissaire divisionnaire, chef de la 2e brigade mobile à Dunkerque (Nord) : fonctionnaire courageux et énergique, a souvent accompli, notamment, au début de la guerre et dans une période particulièrement difficile, des missions périlleuses. A donné, au cours des incessants bombardements de Dunkerque et de la région, des preuves constantes de courage et de sang-froid.

*(Journal officiel du 24 octobre 1918)*

## Citations pour belles actions

À travers le Journal officiel, le Gouvernement a rendu hommage à un grand nombre de fonctionnaires et de citoyens qui se sont distingués par leur courage ou leur comportement exceptionnel au service de la collectivité dans les villes et territoires soumis aux combats. Ces 24 listes de citations, qui paraissent du 4 décembre 1914 au 23 novembre 1919, mettent à l'honneur, non seulement des membres de l'administration préfectorale, des sapeurs-pompiers ou des policiers, dont le florilège présente quelques exemples, mais aussi des maires, des conseillers municipaux ou généraux, des hommes d'Église, des instituteurs ou des professeurs, des facteurs, des receveurs des finances ou des postes, des procureurs, des notaires, ainsi que des industriels, des fermiers, des dirigeants ou des personnels d'associations, de simples particuliers. Défilent ainsi en quelques pages autant d'individualités de la France du front aux prises avec les événements les plus tragiques.



# Protéger les populations : portraits d'agents



## Léon Mirman (1865 – 1941)

Député de la Marne de 1893 à 1905, il intègre l'administration comme directeur de l'Assistance et de l'hygiène au ministère de l'Intérieur en 1905. Il devient en 1914 préfet de Meurthe-et-Moselle. Il le reste jusqu'à la fin de la guerre. C'est un préfet présent sur tous les fronts. En mai 1918, il est qualifié de « Grand préfet » dans la Revue hebdomadaire. Il s'assure du bien-être de la population et se rend constamment sur les lieux sinistrés de son département, où il prononce de nombreux discours.

(Source : Journal « *Le Miroir* » n° 52 du 22 novembre 1914)

## Félix Trépont (1863-1949)

Avocat à la cour d'appel de Paris, puis successivement sous-préfet de Saint-Pol (1892) et de Dole (1896), secrétaire général du département de l'Aisne (1898), préfet du Jura (1901), du Loiret (1905), du Pas-de-Calais (1907) et du Nord (1909). Il est pris en otage avec l'évêque, le maire et le recteur, dès l'entrée des Allemands à Lille, le 13 octobre 1914. Il est libéré le lendemain. Incarcéré le 18 février 1915 à la Citadelle avec le secrétaire général de sa préfecture et un chef de division, pour reproduction et diffusion d'articles de journaux français, il est déporté en Allemagne avec d'autres otages lillois. Rapatrié en janvier 1916, il retrouve ses fonctions en résidence à Dunkerque.

Il prend sa retraite en 1923. Il a été président de l'association de l'administration préfectorale de 1911 à 1919.

(Source : Journal « *Le Miroir* » n° 52 du 22 novembre 1914)



## Paul-Eugène Martin (1854–1935)

Capitaine des sapeurs-pompiers de Verdun, Paul Martin est décoré de la Croix de la Légion d'Honneur. Dans la vie civile, il est architecte. Après 5 ans de service militaire, il sort de l'armée comme sous-officier du Génie et rentre à la Compagnie des sapeurs-pompiers de Verdun le 23 mai 1891, comme sous-lieutenant. Il est promu capitaine le 12 juin 1903.

Blessé en juin 1910, il reçoit une lettre de félicitations et la médaille de sauvetage. Il est mobilisé sur place dès le 2 août 1914 et libéré le 10 février 1919 : il commande le corps des sapeurs-pompiers de Verdun et combat tous les incendies de la place. Cité à l'ordre de l'armée le 27 avril 1916 et promu le même jour Chevalier de la Légion d'Honneur, il est de nouveau cité à l'ordre du corps d'armée le 6 novembre 1918. Sous son commandement, le corps des sapeurs-pompiers de Verdun est cité à l'ordre de l'armée et reçoit la croix de guerre. Après la guerre, il fonde l'Union des sapeurs-pompiers de la Meuse.



# Ravitailer les populations

La guerre met rapidement à rude épreuve chez les Préfets « l'esprit de décision si nécessaire à leurs fonctions » (circulaire du ministre STEEG du 29 avril 1912) et leurs qualités de techniciens polyvalents de l'administration. Ils doivent agir pour assurer la production et le ravitaillement de manière à prévenir et éviter la pénurie, distribuer des secours aux sinistrés, ainsi que réprimer les spéculateurs.

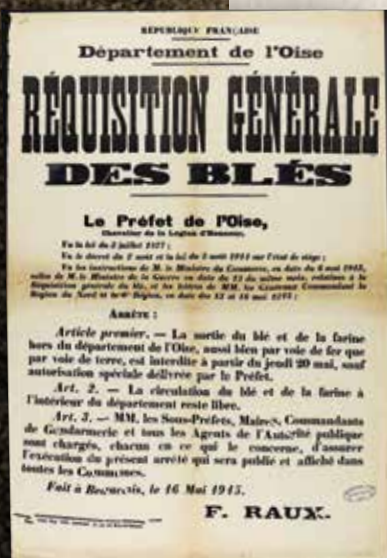
En pleine guerre, il est en effet nécessaire de ravitailler et d'assurer la subsistance des régions dont l'économie est bouleversée. Pour l'arrière, le principal problème quotidien est matériel, c'est la vie chère : les prix alimentaires ont été multipliés par 10. Les plus touchés sont les classes populaires citadines ; à la campagne, il est toujours possible de se ravitailler.

L'administration territoriale et les armées jouent un rôle important dans le ravitaillement et l'approvisionnement des populations. Les préfetures interviennent directement sur la vie économique en organisant les récoltes, les réquisitions, le ravitaillement ainsi que, dans la seconde partie de la guerre, le rationnement à partir de 1917 pour éviter les trafics.



## Reims, vendeuse de fruits

Pris à Reims en 1917, cet autochrome illustre la vie quotidienne des villes françaises pendant la guerre. Des Rémois viennent acheter des fruits à un primeur ambulant installé sur une place du centre-ville.



## Réquisition générale des blés - 16 mai 1915

Au printemps 1915, les difficultés de ravitaillement des populations civiles et des armées rendent nécessaires des mesures de réquisition des blés et de la farine produits dans le département. Le préfet de l'Oise prend un arrêté le 16 mai pour régler la circulation de ces denrées et en particulier interdire leur sortie du département et ainsi assurer leur maintien au plus près des populations qui en ont besoin.

(Source : Archives départementales de l'Oise, RP 2132)



## Ravitaillement par Rouen - novembre 1916

Le port de Rouen assure une grande partie du ravitaillement militaire et civil durant la guerre. Les marchandises diverses sont déchargées sur les quais, puis chargées sur des péniches qui desservent l'intérieur des terres, et plus particulièrement la capitale.



# Animer l'économie en temps de guerre

Au début de la guerre, chacun pense qu'elle sera courte. Jusqu'en 1915, aucune mesure n'est prise pour adapter la production économique aux nouvelles conditions.

Bientôt, l'État doit faire face à la pénurie de main-d'œuvre et à l'augmentation des commandes militaires. On fait alors appel aux hommes non-mobilisés, aux enfants et aux femmes pour remplir les places laissées libres par les mobilisés. Les prisonniers aussi sont mobilisés au service de l'économie de guerre, certains devant aller travailler dans les usines françaises, sauf dans les usines d'armement.

Toute la production industrielle est orientée vers la guerre. Par exemple, les usines automobiles deviennent des usines d'armement. On redoute la grève, qui entraverait l'effort de guerre du Pays.

## Explosion d'une fabrique de grenades – 20 octobre 1915

Le 20 octobre 1915, à 14 heures 21, une énorme explosion retentit dans le quartier Tolbiac. Au croisement des rues de Tolbiac et Bobillot se situe l'usine de grenades Balland, où s'activent de nombreux ouvriers, dont, en ces temps de guerre, beaucoup de femmes.

Alors que l'on préparait l'expédition de caisses de grenades, l'une d'entre elles explose, entraînant les autres. Raymond Poincaré, président de la République, accompagné de Louis-Jean Malvy, ministre de l'Intérieur (avec le haut de forme) se rendent sur les lieux.



## Sortie de l'arsenal de Tarbes

Cette photographie prise à la sortie des ateliers de l'arsenal de Tarbes illustre une autre forme de main d'œuvre à laquelle on fait appel pendant la guerre. De très nombreux travailleurs coloniaux et étrangers sont employés dans les arsenaux. À Tarbes, l'arsenal a employé ainsi plusieurs centaines d'ouvriers venus du Tonkin, de Madagascar ou de Chine.

(Source : Archives départementales des Hautes-Pyrénées, 5Fi440/43)







**Femmes dans l'industrie d'armement - Saint-Étienne 1916**

Les femmes travaillent dans les usines d'armement à des postes considérés comme masculins avant la guerre.

Aux forges de la Chaléassière, à Saint-Étienne, elles confectionnent des munitions et des obus. Sur la photographie, une ouvrière soude au chalumeau le corps d'une torpille pour mortier de tranchée en février 1916, en réalisant trois points de suture.



# Soutenir l'effort de guerre : les femmes se mobilisent

Les femmes travaillaient déjà avant la guerre, mais elles n'étaient pas majoritaires. Le plus souvent, elles étaient cantonnées dans des tâches jugées secondaires par leurs employeurs. Avec la Grande Guerre, il devient impératif d'avoir recours à cette nouvelle main-d'œuvre.

La pénurie de main-d'œuvre masculine rend nécessaire l'intégration des femmes aux places laissées vacantes par les hommes partis au front. Viviani, chef du gouvernement du 13 juin 1914 au 26 août 1914, s'adresse aux paysannes : « Debout, femmes françaises, jeunes enfants, filles et fils de la patrie. Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur le champ de bataille (...) Debout ! A l'action ! A l'œuvre ! » Les femmes travaillent ainsi aux champs et dans l'industrie, notamment de guerre (les « munitionnettes »).

C'est aussi le moment pour elles d'entrer dans l'administration. Elles font partie des services administratifs des préfectures et certaines d'entre elles sont mobilisées pour remplacer les sapeurs-pompiers. Les femmes conduisent aussi les transports en commun (comme des tramways), ainsi que les taxis, qui dépendent du ministère de l'Intérieur.

## Travaux des champs

Avec les hommes partis au front, ce sont les femmes qui sont chargées de prendre soin des champs et des cultures. Ici, à Wissous, au sud de Paris, elles arrachent des pommes de terre qu'elles mettent ensuite dans des paniers d'osier.



## Femmes pompiers de Toulouse

Des femmes ont été amenées à remplacer des sapeurs-pompiers partis au front quand ils ne pouvaient être remplacés par d'anciens sapeurs-pompiers ou des sapeurs venus de la brigade de Paris. Ici, trois femmes en habit de pompier conduisent une pompe à eau pour lutter contre les incendies.



## Office du renseignement des populations et familles dispersées

Avec les nombreux mouvements de populations qui marquent les routes françaises, il devient difficile de retrouver seul un ami ou un proche qui a dû partir. Le ministère de l'Intérieur met en place une structure de recherche des déplacés pour faciliter les retrouvailles et permettre de suivre les réfugiés avec plus de clarté. La main d'œuvre y est essentiellement féminine. Elles s'activent sans s'arrêter pour retrouver les déplacés et retracer leur parcours.







**Femmes dans les transports parisiens - 1917**

À la gare d'Austerlitz, à Paris, une wattwoman et une receveuse posent en tenue. La wattwoman conduit le tramway tandis que la receveuse perçoit une recette, c'est-à-dire qu'elle collecte le paiement des usagers du tramway. Prises en photographie en juillet 1917, les femmes travaillent dans les transports en commun depuis la première partie de la Grande Guerre.



# Police Municipale

## Etat nominatif du personnel féminin employé au service de

Noms	Emploi	Date d'entrée
Chevalier	Secrétaire au Cat. Cal.	1 <sup>er</sup> Décembre
Rauflet	Planton au 1 <sup>er</sup> arrond.	1 <sup>er</sup> Décembre
Moriel	Planton au Cat. Cal.	1 <sup>er</sup> Décembre
Le Coublès	Planton au 2 <sup>e</sup> arrond.	1 <sup>er</sup> Décembre
Lachenne	Planton au 3 <sup>e</sup> arrond.	1 <sup>er</sup> Décembre
Micau	Secrétaire à la sûreté	16 Novembre
Micaud	Planton au 2 <sup>e</sup> arrond.	15 Juin
Petit	Planton au 3 <sup>e</sup> arrond.	15 Juin

Tout le personnel féminin  
de 1924 percevait des mois.

**RENSEIGNEMENTS**  
Recueillis sur Mlle Feichan Olga.

Mairie de la VILLE DE BORDEAUX  
POLICE MUNICIPALE

*Feichan Olga*

28 avril 1899 à Bordeaux, 9<sup>e</sup> Edmille et Marie Couzinet, est domiciliée avec ses parents à Bordeaux, 36, rue Montgolfier.

Elle a fréquenté l'école primaire rue Haubert jusqu'à l'âge de 11 ans, elle a obtenu son certificat d'études primaires et a continué ses études à l'École Commerciale de Bordeaux, où elle est encore.

Elle a obtenu son certificat d'études primaires et a continué ses études à l'École Commerciale de Bordeaux, où elle est encore.

Elle est intelligente, sérieuse, travailleuse, et de bonne conduite et moralité, elle a de bons renseignements à Bordeaux.

Fait par le Commissaire de Police  
le 15 Juin 1917

*Commissaire*





**dic.om**  
DÉLÉGATION À L'INFORMATION ET À LA COMMUNICATION  
I N T É R I E U R

**Directeur de la publication :** David JULLIARD

**Directeur des rédactions :** Pierre-Henry BRANDET

**Conduite de projet :** Nicolas VEY, Christophe DE COLBERT

**Iconographie :** Corine CHARASSE, Serge QUINTIN

**Conception et création graphique :** Unité de création graphique



## Crédits photographiques

Archives départementales de la Marne, Virginie ARETHENS

Archives départementales de la Somme, Stéphanie RANNOU

Coll. Jean-Marie PICQUART, Centre Image Lorraine

Collection Eric DEROO

Photographe : M. SAINSAULIEU – Extrait de l'illustration – Reims, BM, FIC, Demaison H XIII 33

Hugues MARQUIS / CNDP, 2008

Préfecture de Police. Tous droits réservés

Archives diocésaines de Tarbes et Lourdes

Archives départementales de la Vendée

Bibliothèque Nationale de France

Collection Bibliothèque de documentation internationale contemporaine – Fonds Valois

Collection du musée de la gendarmerie

Collection Union maisons de Champagne

ECPAD / France / 1916 / Albert MOREAU, Isidore AUBERT, Pierre MACHARD, Pierre PANSIER

ECPAD / France / 1917 : Pierre-Joseph-Paul CASTELNAU, Jean-Baptiste TOURNASSOUD, Gabriel BOUSSUGE, Fernand CUVILLE

Préfecture de l'Orne

Préfecture du Morbihan

Reims, musée des Beaux-Arts – Inv. 971.12.528 - Photo : C. DEVLEESCHAUWER

Service historique de la Défense, Vincennes

Tous droits réservés – Archives POMMERY

Ville de Toulouse, Archives municipales

Fotolia







# Remerciements

Le ministère de l'Intérieur tient à remercier pour leur aide les personnes ayant participé à la réalisation de ce catalogue et en particulier **Pierre-André PEYVEL**, préfet honoraire et commissaire de l'exposition.

## COMITÉ D'ORGANISATION :

**Jean BENET**, adjoint au directeur des sapeurs-pompiers à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur,

**Béatrice BLONDEL**, chef de cabinet du secrétaire général du ministère de l'Intérieur,

**Colonel Hervé BERTHOUIN**, service départemental d'incendie et de secours de la Meuse,

**Lieutenant Elinor BOULARAND**, directrice du musée de la gendarmerie nationale de Melun,

**Stéphane BREDIN**, directeur de cabinet du secrétaire général du ministère de l'Intérieur,

**Emmanuelle BROUX-FOUCAUD**, adjointe au responsable du département patrimoine – service de la mémoire et des affaires culturelles - préfecture de police de Paris,

**Colonel Jean-Marc CHABOUD**, fédération nationale des sapeurs-pompiers de France,

**Christophe de COLBERT**, chef de l'unité des projets et campagnes de communication - délégation à l'information et à la communication du ministère de l'Intérieur,

**Lieutenant-colonel Edouard EBEL**, service historique de la défense,

**Catherine FAION**, pôle communication de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur,

**Capitaine Maud FRAVAL**, chargée de mission auprès du conseiller gendarmerie, cabinet du ministre de l'Intérieur,

**Pierre-Frédéric GARRETT**, chef du service historique de la police nationale, cabinet de la direction générale de la police nationale du ministère de l'Intérieur,

**Jean-Marc GENTIL**, conseiller technique, chef du service de la mémoire et des affaires culturelles – préfecture de police de Paris,

**Françoise GICQUEL**, service de la mémoire et des affaires culturelles – préfecture de police de Paris,

**Sylvain MANVILLE**, conservateur du patrimoine et chef de la mission des archives nationales au ministère de l'Intérieur,

**Philippe-Xavier PIMOR**, chargé de mission à la direction de la modernisation et de l'action territoriale du ministère de l'Intérieur,

**Capitaine Emmanuel RANVOISY**, brigade des sapeurs-pompiers de Paris,

**Virginie REMY**, bureau image, service de valorisation et de protection de l'image, au service d'information et de relations publiques des armées,

**Colonel Jean-Louis SALVADOR**, délégué du patrimoine culturel de la gendarmerie nationale,

**Colonel Jean-Pierre VEDRINE**, service historique de la défense - patrimoine culturel de la gendarmerie nationale,

**Marion VEYSSIERE**, conservateur du patrimoine, responsable du département de la Justice et de l'Intérieur - archives nationales,

**Lieutenant-colonel Yves VINCENT**, bureau image au service d'information et de relations publiques des armées.



#### **COMITÉ SCIENTIFIQUE :**

**Olivier FORCADE**, professeur d'histoire contemporaine à Paris-Sorbonne (Paris IV),

**Louis-Napoléon PANEL**, docteur en histoire et conservateur du patrimoine,

**Jean VIRET**, professeur honoraire d'histoire contemporaine à l'université de Montpellier I.

#### **ARCHIVES :**

**Jean-Baptiste AUZEL**, archives départementales de la Manche,

**Justine BERLIÈRE**, archives départementales de la Corrèze,

**Pascale CASTILLO**, archives diocésaines de Tarbes et Lourdes,

**Sylvie DESACHY**, archives départementales du Tarn,

**François GIUSTINIANI**, archives départementales des Hautes-Pyrénées,

**Thierry HECKMAN**, archives départementales de la Vendée,

**Isabelle HOMER**, archives départementales de la Marne,

**Romain JOULIA**, archives municipales de Rennes,

**Frédéric LAUX**, archives municipales de Bordeaux,

**Béatrice OLIVE**, archives départementales de l'Oise,

**Olivier de SOLAN**, archives départementales de la Somme.

**Isabelle VERNUS**, archives départementales de la Saône-et-Loire,

#### **MAIS AUSSI...**

**Archives POMMERY,**

**Maryline BEGAT-GILSON**, musée des Beaux-Arts de Reims,

**Michel BERNARD**, sous-préfet de Reims,

**Maxime BISSONNET**, réseau de création et d'accompagnement pédagogiques,

**Pierre BURIGNAT**, service éducatif des archives départementales de Versailles,

**Jean-Yves CHIARO**, sous-préfet de Castres,

**Agathe COUDERC**, étudiante en histoire (master 2, parcours recherche - spécialité « Guerres, Armées et Sécurité dans les sociétés de l'Antiquité à nos jours »),

**Nathalie MINART**, responsable de la section photothèque - musée de la préfecture de police de Paris,

**Frédéric MONGIN**, responsable de la bibliothèque numérique Carnegie de Reims,

**Dominique NOEL**, collection privée,

**Préfecture du Morbihan**, service de la communication interministérielle,

**Préfecture de l'Orne**, service de la communication interministérielle,

**Jean-Pierre PUTON**, directeur, Centre Image Lorraine,

**Michel SALAGER**, président de la société d'histoire de la police lyonnaise,

**Union des Maisons de Champagne.**